PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2020-78
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales
pour la commune de Valgelon La Rochette - arrondissement de Chambéry

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11,

Vu le jugement du 28 septembre 2020 du Tribunal administratif de Grenoble devenu définitif, annulant les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 en vue de la désignation des conseillers municipaux de la commune de Valgelon La Rochette,

Vu l'arrêté n° PREF-DCL-BIE-2020-70 du 29 octobre 2020 instituant la délégation spéciale pour la commune de Valgelon La Rochette,

Vu le procès-verbal du 5 novembre 2020 de l'élection du président et du vice-président de la délégation spéciale,

Vu la désignation le 9 novembre 2020 du délégué de la présidente du tribunal judiciaire de Chambéry,

Considérant que la composition de la commission de contrôle à cinq membres des communes de 1 000 habitants et plus ne peut être obtenue pour la commune de Valgelon La Rochette et que la commission de contrôle doit être constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants,

Considérant que l'un des membres de la délégation spéciale est prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1er

Sont désignés, tant que la délégation spéciale demeure en place, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Valgelon La Rochette, les personnes dont les noms suivent :

- Michel MARZIN, membre de la délégation spéciale
- Denise BUCH, déléguée de l'administration désignée par le Préfet
- Jean-Michel PAILLE, délégué désigné par la Présidente du Tribunal judiciaire

Article 2

La Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Sous-préfète de l'arrondissement de Chambéry et le Président de la délégation spéciale de la commune de Valgelon La Rochette sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 21 DEC. 2020

Pour le Préfet et par délégation,

La secrétaire générale

Juliette PART.